

Le
Comité Spécial
des
Prisonniers de Guerre
de la
Croix=Rouge de Francfort

Francfort sur le Main
Zeil 114

L'activité du Comité Spécial des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge de Francfort de 1914 à fin 1916.

A la fin de 1914, la nécessité de régulariser la recherche des disparus et le secours aux prisonniers de guerre se faisant sentir, les *comités spéciaux pour les prisonniers de guerre des Croix-Rouges de Hambourg et de Francfort s. M.* prirent l'initiative de s'adresser à tous les comités régionaux pour les inviter à se réunir en une seule grande organisation.

Il va sans dire que ce n'était pas là chose facile, car toutes ces sociétés régionales avaient déjà travaillé pour leur propre compte et en partie pris un développement d'une certaine importance. Au mois de janvier 1915, les difficultés étaient aplanies et l'on était d'accord sur les grandes lignes à suivre.

Les Croix-Rouges régionales et les comités de secours se réunirent pour établir une répartition de travail. D'accord avec le Comité central de la Croix-Rouge à Berlin, *Hambourg* a été désigné pour s'occuper du service de l'Allemagne du Nord et de l'Est, et *Francfort* pour celui de l'Allemagne du Sud et de l'Ouest.

Cet arrangement se fit d'une façon assez rapide, et dès lors, il existe en Allemagne, pour tout ce qui se rapporte aux disparus et prisonniers allemands, une vaste organisation sous la direction des Comités de Hambourg et de Francfort.

Le but de cette centralisation était, d'une part, d'em-

pêcher à l'avenir des recherches multiples pour un seul disparu auprès des agences neutres ou ennemies, et, d'autre part, de conserver les rapports directs et reconnus indispensables des comités régionaux et locaux avec le public.

Il importait en effet que les familles puissent avoir la possibilité de se renseigner de vive voix sans trop se déplacer, et il n'était pas moins utile que le bureau, qui avait reçu la demande de recherches, restât en contact continu avec les familles pour les renseignements complémentaires.

Toutes les demandes arrivant par la poste à un bureau ne faisant pas le service de la région de l'expéditeur, sont renvoyées immédiatement aussi bien de Francfort ou de Hambourg que de tous les autres comités régionaux aux bureaux qualifiés.

Le *Comité de Francfort* avait également porté son attention sur les *sujets des pays ennemis*. A cette époque, les habitants de la France n'avaient aucune possibilité de correspondre avec leurs parents des territoires occupés. Le Comité de la Croix-Rouge de Francfort, s'occupant de cette question, élaborait différents projets en vue de trouver une solution satisfaisante. Des pourparlers eurent lieu entre les deux Gouvernements, et le 22 décembre 1915 le Gouvernement allemand a chargé officiellement le *Comité spécial des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge de Francfort* de la transmission des nouvelles.

Le Comité de la Croix-Rouge s'était mis dès le début en relations étroites et suivies avec le *Ausschuss für Rat und Hilfe*, qui existait déjà à Francfort, pour la recherche des disparus et pour toutes les questions concernant les prisonniers des pays ennemis. Les demandes de ce genre augmentant continuellement à la Croix-Rouge, et la nouvelle organisation de la transmission des nouvelles servant également les intérêts français, la Croix-Rouge de Francfort décida la réorganisation de son service spécial pour les étrangers. Une convention pour la reprise du *Ausschuss für Rat und Hilfe* fut conclue.

Lors de sa fondation, le Comité spécial des prisonniers de guerre, attaché à la Croix-Rouge de Francfort, se composait d'un certain nombre de notabilités de Francfort; *Son Excellence M. Braun* et *M. le Conseiller intime Dr Léo Gans* ont bien voulu prendre la présidence d'honneur.

Au moment de la centralisation des comités de secours en Allemagne, le Comité de Francfort occupait, *Braubachstrasse 3*, un petit appartement comprenant deux chambres.

Ce cadre modeste fut le berceau de l'œuvre humanitaire telle qu'elle existe aujourd'hui, et qui fut entreprise et développée par trois membres du comité d'honneur, les deux frères *Heinrich et Rudolf Lismann* et *M. Wulf von Flotow*.

Ces trois messieurs, qui dirigent encore aujourd'hui l'organisation, étaient à cette époque secondés seulement par quatre employés.

Vu la centralisation des services à Francfort, une augmentation de travail était à prévoir et il s'agissait d'agrandir les bureaux. On loua alors Kirchnerstrasse 2 un local qui paraissait devoir suffire au développement. Deux mois étaient à peine écoulés que déjà le *Ausschuss für Deutsche Kriegsgefangene*, qui occupait alors 140 personnes, était obligé de changer de local; il s'établissait Bahnhofplatz 12—14; mais, par suite de l'extension toujours croissante des services, en mars 1916 il s'installa Zeil 114 dans un immeuble dont il occupe les 4 étages et où 750 à 800 personnes, en grande partie volontaires travaillent actuellement.

Le Comité de Francfort comporte donc aujourd'hui trois grandes sections :

1° La *section allemande* (recherche des disparus, secours aux prisonniers et questions générales touchant les prisonniers de guerre allemands).

2° La *section étrangère* (recherche des disparus et en général toutes questions se rapportant aux prisonniers de guerre des pays ennemis).

3° Le *service de transmission des nouvelles de territoires français occupés*.

Tandis que les trois messieurs ci-dessus désignés sont à la tête de toute l'organisation, chaque division est dirigée par un chef de service; l'ancien secrétaire-général de l'*Ausschuss für Rat und Hilfe*, M. S. *Trier*, a été chargé de la direction de la section étrangère.

Nous allons essayer maintenant de guider le lecteur

à travers l'établissement en commençant par la *section allemande*.

Signalons d'abord le *service du courrier*, où plus d'un demi-million de lettres sont arrivées depuis le mois d'août 1915; l'entrée journalière est aujourd'hui d'environ 2,000 lettres sans compter celles relatives aux services de la transmission des nouvelles des territoires occupés. La sortie de lettres est quotidiennement de 1000 environ (imprimés non compris); ces chiffres augmentent tous les jours.

Dès son arrivée le courrier est transmis au *service chargé du triage* et réparti, aussi bien pour le courrier de la section allemande que pour celui de la section étrangère, entre les 20 subdivisions de l'établissement.

Descendons maintenant au premier étage où se trouve avant tout le *service de renseignements pour le public*, comprenant un guichet pour les soldats qui ont combattu contre des Français, Anglais, Italiens ou Japonais, et un autre pour ceux qui sont disparus ou prisonniers au front de l'Est.

Ce service reçoit les demandes verbales de recherches de disparus et répond à toutes les questions posées par le public au sujet des prisonniers dans les différents pays.

Près de ces guichets se trouve le *grand fichier*, contenant les fiches de tous les prisonniers ou disparus, classées d'une façon générale par ordre alphabétique, mais

en tenant compte des particularités phonétiques des noms; ce système a donné les meilleurs résultats.

Un service spécial installé à côté du grand fichier classe journallement par ordre de régiments les *listes officielles des morts et blessés* (offizielle Verlustlisten); de cette façon on peut se rendre compte de toutes les pertes de chaque régiment, au point de vue des soldats tombés, blessés, disparus ou prisonniers.

Non loin se trouve le *service du classement de la correspondance*, qui occupe dix employés, preuve de l'importance de ce travail.

Au même étage, se trouve le *second grand fichier*, dont les fiches sont classées *par ordre de régiments*, et pour chaque régiment par batailles; c'est dans ce service qu'on prépare et expédie les demandes adressées aux soldats prisonniers au sujet du sort de leurs camarades disparus.

Un classement spécial, relatif aux listes envoyées par les régiments et contenant l'indication des disparus et prisonniers, est annexé à ce fichier.

Plus loin on arrive au service appelé «*Kanzlei*», qui est principalement occupé à remplir des lettres-formulaires.

A la section des régiments dont nous venons de parler, est annexée la *Protokoll-Abteilung*, c'est-à-dire le service qui recueille les procès-verbaux de déclarations de camarades et les actes de décès des soldats allemands morts en captivité. La *Protokoll-Abteilung* s'occupe seu-

lement des déclarations positives d'un militaire allemand au sujet d'un camarade disparu. Il est intéressant de constater que la Croix-Rouge de Francfort Ausschuss für Deutsche Kriegsgefangene a été la première à instituer le procès-verbal de déclarations de camarades dressé dans les camps en France. Ce système, proposé par elle au ministère de la Guerre à Paris, a été accepté par lui à titre de réciprocité. Plus tard un arrangement analogue a été conclu avec le Prisoners of War Information Bureau à Londres.

La Protokoll-Abteilung possède un fichier spécial de tous les procès-verbaux de déclarations de prisonniers de guerre allemands au sujet de leurs camarades, ainsi que pour toutes les demandes d'extraits d'actes de décès. Cette centralisation dans un seul fichier évite les demandes doubles pour un même cas. Ce service a déjà produit d'excellents résultats, car il permet d'obtenir la déclaration légale du décès de soldats disparus.

Au premier étage, fonctionne également le *service de secours aux prisonniers internés en France*, organisé de façon à éviter qu'un même prisonnier soit secouru par plusieurs comités; ce service possède un fichier contenant les noms des prisonniers subventionnés, classés par ordre alphabétique, et un autre par ordre alphabétique des camps.

Sur les fiches figure chaque subvention, tant en argent qu'en nature. Les envois en nature sont faits par l'entremise de Stuttgart (Kriegsgefangenenfürsorge) et avisés

au Comité de Francfort. Ce dernier sert d'entremise à toutes les organisations allemandes pour l'envoi de fonds aux prisonniers allemands internés en France. Grâce à ce contrôle une même personne ne peut être subventionnée par deux ou plusieurs organisations. Un service identique a été établi à Hambourg pour les prisonniers allemands en Russie.

A côté de ce service de secours est organisé *le service de caisse*, comportant un certain nombre d'employés qui sont chargés de la surveillance des fonds de secours et des frais généraux, lesquels, pour une organisation telle que celle de Francfort, sont assez élevés et doivent être minutieusement contrôlés.

Avant de quitter le premier étage, mentionnons encore *le service de correspondances avec la Russie*:

Les Croix-Rouges de Francfort et de Hambourg, d'accord avec un comité de Moscou, ont installé un service à Copenhague, qui est affilié à la Croix-Rouge danoise et sert d'intermédiaire pour la transmission des correspondances aux prisonniers des deux pays.

Ce service reçoit les lettres destinées aux prisonniers en Russie et, après avoir traduit les adresses en russe, les expédie journellement par colis postal à Copenhague. Les cartes postales-réponses jointes à chaque correspondance reviennent par la même voie.

Au *deuxième étage* se trouvent les *bureaux de la Direction*, les *services du courrier* déjà mentionnés, le *bureau des secrétaires*, les *salles des dactylographes* (au

nombre d'environ une soixantaine), un *service spécial* s'occupant du classement des soldats dont le sort a pu être définitivement établi; enfin le *service de renseignements* sur toutes les questions générales concernant les prisonniers allemands. Celui-ci s'occupe de rassembler toutes les informations relatives aux prisonniers et disparus allemands.

C'est là aussi que siège la *Rechtsabteilung*, c'est-à-dire le bureau qui traite toutes les questions de droit concernant les prisonniers et disparus, telles que subventions, assurances, rentes viagères, etc., intéressant particulièrement les parents des victimes de la guerre. Il est inutile de dire combien on a recours aux bons offices de ce service spécial qui, comme tous les autres, fonctionne naturellement d'une façon absolument gratuite.

Au *quatrième étage* du bâtiment se trouvent les *archives*, qui réunissent tout ce qui concerne la question des prisonniers et qui sont alimentées partiellement par le service de renseignements ci-dessus mentionné; des fichiers contiennent des coupures de journaux, des extraits de dossiers, etc.; on y collectionne les journaux publiés dans les camps, les bulletins des Croix-Rouges et des sociétés de bienfaisance qui s'occupent de la question des prisonniers, ainsi que toute la littérature s'y rapportant. Ce service, qui occupe déjà une vingtaine de collaborateurs, dirigé par un bibliothécaire professionnel, est certainement appelé à contribuer d'une façon importante à l'histoire des prisonniers de guerre.

Au troisième étage, est installée la section étrangère, qui occupe une centaine de personnes, principalement volontaires.

Ce service reçoit de 8,000 à 10,000 demandes par mois et fournit une moyenne d'environ 15% de renseignements, proportion que toute personne s'occupant de la recherche des disparus appréciera à sa juste valeur. Un *fichier* très complet des prisonniers français internés en Allemagne, ainsi que de bon nombre de prisonniers anglais et belges, permet de se rendre compte, dès l'arrivée d'une demande, si le militaire recherché est signalé comme prisonnier. En cas de négative, une demande est lancée au Comité central de la Croix-Rouge à Berlin pour qu'à titre de contrôle celui-ci puisse de son côté consulter son fichier, de même que les listes des soldats morts aux champs de bataille. Les recherches sont également faites dans les hôpitaux derrière la ligne du front et parmi les troupes allemandes qui pourraient avoir inhumé le soldat en question; en même temps on interroge d'office des camarades de régiment signalés dans les camps en Allemagne. Un *fichier spécial par régiments* a été établi pour aider ces recherches; sur ces fiches sont indiqués les camps de prisonniers et les hôpitaux où sont internés les soldats d'un même régiment, ainsi que la date et le lieu de leur capture.

Le service étranger de la Croix-Rouge de Francfort publie en outre une série de listes bi-hebdomadaires des disparus, classés par régiments; elles sont envoyées dans

tous les camps et hôpitaux où elles sont affichées. Ces listes ont donné d'excellents résultats. Les réponses positives sont suivies d'une demande de procès-verbal de déclaration du prisonnier interrogé.

On s'occupe également des enquêtes concernant les cas de disparus, signalés dans les journaux français sous la rubrique: «Ne désespérez jamais», et qui auraient été soi-disant empêchés par le Gouvernement allemand de donner de leurs nouvelles. Quelques résultats de ces enquêtes ont été récemment publiés dans un opuscule et ont permis de convaincre les intéressés qu'il s'agissait, dans la plupart des cas signalés, d'homonymes ou de fausses nouvelles. Dans quelques cas les disparus avaient reparu, mais il s'agissait de militaires qui, habillés en civils, s'étaient cachés dans les territoires occupés et n'avaient naturellement pu correspondre avec leurs familles.

A part les recherches, le service étranger traite également de toutes les *réclamations* qui lui parviennent au sujet des prisonniers de guerre et prisonniers civils internés en Allemagne.

Si la section étrangère est à même de rendre des services importants, c'est surtout grâce à l'aide bienveillante qui lui est apportée par les autorités compétentes, le ministère de la Guerre à Berlin, ainsi que le Comité central de la Croix-Rouge à Berlin.

Sur le même étage se trouve le *service de la transmission des nouvelles pour les territoires français occupés* par les armées allemands.

Ce service, qui fonctionne maintenant depuis un an, s'est développé considérablement et occupe actuellement environ 300 personnes. Il a pu transmettre environ un million de messages et rassurer ainsi des millions de Français sur le sort des leurs.

En présence de l'extension que devait forcément prendre cet échange de nouvelles, on a fixé à 20 mots le maximum admissible pour chaque message (adresse non-comprise). Voici comment fonctionne ce service.

Les demandes, inscrites sur des formulaires spéciaux, arrivent directement en paquets du ministère de l'Intérieur de Paris, tandis que les demandes provenant de personnes résidant dans les pays neutres, parviennent soit directement soit par l'entremise de bureaux neutres; toutes ces demandes sont vérifiées, enregistrées et transmises aux localités destinatrices. Les maires communiquent le contenu du message aux intéressés et reçoivent leurs réponses. Celles-ci sont expédiées par la même voie aux intéressés des pays neutres ou au ministère de l'Intérieur à Paris, qui les transmet par cartes postales aux demandeurs.

Pour faciliter le travail, celui-ci a été divisé par Départements, chacun occupant une salle spéciale.

Il est facile de comprendre que ce service nécessite des collaborateurs et collaboratrices sachant parfaitement les deux langues. Ces personnes ont été facilement trouvées, grâce au concours dévoué apporté à cette œuvre de bienfaisance par les dames et messieurs de la société

francfortoise, auxquels quelques salariés ont été adjoints.

L'impression que tout visiteur du Comité Spécial des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge de Francfort emporte est celle d'une organisation de charité dans laquelle règne, du haut en bas, le même grand désir de rendre service aux victimes de la guerre et à leurs familles, compatriotes ou ennemis.